

UNION DES COMMUNES VAUDOISES Avenue de Lavaux 35 Case postale 481 1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30 Fax: 021 557 81 31 www.ucv.ch ucv@ucv.ch Monsieur Pierre-Yves Maillard Président du Conseil d'Etat Chef du DSAS Avenue des Casernes 2 BAP 1014 Lausanne

Pully, le 6 août 2014

Notre réf : BD/clb Tél. direct : 021 557 81 32

Consultation cantonale:

Avant-projet de rapport présentant les pistes visant à améliorer la santé bucco-dentaire et la prise en charge des soins dentaires des jeunes habitants du canton de Vaud

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

L'UCV vous sait gré de la prolongation du délai accordé qui lui a permis de consulter son comité.

Après avoir examiné attentivement l'avant-projet cité en titre, nous estimons qu'à l'heure actuelle la prophylaxie offerte au niveau scolaire est de bonne qualité. Si certains manques peuvent être admis, ils devraient être comblés par le renforcement des mesures de prévention.

Concernant les prestations liées aux soins dentaires, l'UCV considère que leur financement relève uniquement de l'Etat puisqu'il décide seul des barèmes. Sur ce point, il importe de relever que les communes qui accordent à ce jour une aide individuelle le font sur une base volontaire selon leurs propres critères d'octroi garantis par un règlement communal.

Par conséquent, l'UCV refuse une uniformisation qui imposerait une contribution à l'ensemble des collectivités et qui plus est avec des règles qui leur échappent.

Subsidiairement, si malgré leur opposition, les communes se voient amenées à participer à ce nouveau régime social, trois conditions devraient alors être respectées :

- Les subsides seraient accordés jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire et non jusqu'à 18 ans :
- Conformément à la clause de l'Accord financier Canton-Communes relative à la facture sociale, la charge des communes serait limitée à un tiers du coût;

 L'Etat évalue à 1,5 million l'économie pour les communes. Montant qui correspond à ce qu'elles dépensent aujourd'hui pour le dépistage. Cette économie propre aux collectivités n'a pas à être comptabilisée par le canton dans son estimation financière du projet.

Vous remerciant de nous avoir consultés sur cet objet, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, à l'assurance de notre considération respectueuse.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

La secrétaire générale :

Brigitte Dind

Copies : - Comité de l'UCV

- Par messagerie à Messieurs Fabrice Ghelfi et Giampiero Trezzini